

Le tandem MCVDD & FAO pour une gestion durable des mangroves au Bénin

Les bases d'une nouvelle collaboration entre l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) sont établies.



En effet, la signature du contrat relatif au projet de renforcement de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique par la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de mangroves du Sud du Bénin, a été effectuée le lundi 30 janvier 2023, dans la salle de conférence principale du MCVDD.

Au nom du ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable José TONATO, madame Jeanne AKAKPO ADANBIOKOU, Directrice de cabinet du ministre, a salué la détermination des responsables à divers niveaux, qui ont joué de leurs partitions, pour que se concrétise ladite signature. Elle n'est que l'aboutissement d'un long processus animé par d'ardents défenseurs nationaux et internationaux de la valorisation de la biodiversité des écosystèmes. La représentante de l'autorité estime que ce projet est une réponse qualitative aux priorités du gouvernement dans un écosystème particulièrement sensible et important pour les activités du PAG 2021-2026.

Avec une subvention de 7 155 936 USD et 62 864 797 USD de cofinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Fonds pour les Pays, les moins Avancés (FPMA), l'initiative vise à accroître la résilience au changement climatique des écosystèmes de mangroves des communautés agricoles, forestières et halieutiques et à soutenir la conservation de

la biodiversité et des services écosystémiques dans les paysages de mangroves. Grand-Popo, Comè, Ouidah, Bopa, Kpomassé, Abomey-Calavi, Sô-Ava, Aguégus et Sèmè-Kpodji sont les neuf communes bénéficiaires de la réalisation dudit projet, respectivement sur les sites de Ramsar 1017 et 1018. Sa mise en œuvre prend effet à compter du 01 mars 2023 et prend fin le 29 février 2028.

La FAO assure la supervision en tant qu'Agence du FEM. Le représentant résident de l'organisation au Bénin, monsieur Isaias Angue OBAMA, pense qu'en raison du rôle essentiel des écosystèmes de mangroves dans la protection des zones côtières, il est donc opportun d'y apporter les contributions nécessaires pour le bien-être des communautés.

Monsieur Rémi HEFOUME, Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC), en sa qualité de responsable de l'exécution du projet, a rassuré que la DGEFC veillera à la qualité technique des résultats et guidera les actions suivant les politiques conformes aux termes et conditions de l'Accord de partenariat opérationnel signé avec la FAO.

Il faut souligner qu'à travers ce projet, près de 300 000 personnes, dont 50 % de femmes bénéficieront directement du projet.

Lutte contre le Cancer: des vaccins thérapeutiques bientôt sur le marché

À l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le cancer célébrée le samedi 04 février 2023, votre [journal](#) revient sur

les avancées dans la prise en charge médicale des malades. Une unité dénommée ONCOPOLE à Toulouse en France, coordonne la recherche internationale sur les vaccins anti-cancéreux. Il s'agit des vaccins plus curatifs que préventifs.



Cette étude est actuellement focalisée sur les cancers ORL et ovariens uniquement. Il représente l'espoir de prévenir les récidives et la perspective de guérison. « Notre système immunitaire dans la vie de tous les jours, nous protège du cancer », explique pour commencer, le professeur Jean-Pierre Delort, qui dirige l'Oncopole et coordonne cet essai clinique.

Un espoir contre les rechutes

Le défi ici est de reprogrammer le système immunitaire des patients atteints de cancer. Un vaccin personnalisé contre les mutations de sa tumeur. « L'objectif est de faire reconnaître au système immunitaire un antigène qui va servir à les protéger.

S'il restait quelques cellules dans son corps, l'objectif est que ces cellules ne puissent pas se développer, soient détruites et donc que le patient soit guéri à la fin », détaille le professeur. « Nous allons analyser ces tumeurs et voir quels antigènes elles expriment. Les patients seront traités puis des vaccins personnalisés seront créés. Ça n'est plus de la science-fiction, c'est un vrai espoir », confie-t-elle.

Bientôt sur le marché ?

Depuis 2021, une dizaine de patients atteints de cancers ORL sur la cinquantaine prévue a déjà reçu un vaccin thérapeutique et personnalisé, sans aucune rechute. Les chercheurs espèrent maintenant démarrer une étude à grande échelle d'ici la fin de l'année, et espèrent l'avoir sur le marché d'ici cinq ans.

Le gouvernement français a annoncé l'ouverture d'un Centre d'Excellence à Paris. Il aura pour ambition de devenir un site international de référence pour les innovations en cancérologie. Selon le ministre de l'Enseignement supérieur, toutes les compétences liées à l'oncologie seront réunies pour mieux articuler recherche et solutions thérapeutiques.

Journée mondiale des zones humides : la mise en terre de plants couronne les activités de la célébration

À l'instar de plusieurs pays, le Bénin n'est pas resté en marge de la célébration de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH), hier, jeudi 02 février 2023 dans la commune de Ouidah. Portée sur le thème « Il faut restaurer les zones humides », elle est célébrée par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE).



Née de la signature de la Convention sur les zones humides intervenue le 02 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar pour sensibiliser sur les écosystèmes, elle consiste à la mise en exergue des écosystèmes, extrêmement menacés de nos jours, mais si vitales pour l'Homme.

Monsieur François-Corneille KEDOWIDE, Directeur Général de l'ABE a déclaré qu'elle est marquée par des actions ponctuelles au Bénin. Lesquelles permettraient d'avoir un impact positif beaucoup plus grand pour de plus palpables réalisations. C'est ce qui explique la mise en terre de plants

de palétuviers, plus exactement à Hiô dans l'arrondissement d'Avlékété. Un site pas choisi au hasard, selon Monsieur Abdou Salami AMADOU, Responsable de projet FEM/WACA-ReSIP, puisqu'il appartient à l'aire centrale de l'aire communautaire de conservation en cours de création pour valoriser la conservation et à la préservation des ressources naturelles. Le suivi et l'entretien seront bel et bien réels a martelé le responsable.



Un geste écocitoyen très apprécié du Chef d'Arrondissement d'AVLEKETE, un acte salvateur dans la mesure où les palétuviers constituent un écosystème très rafraîchissant. Il affirme que l'exploitation desdits palétuviers contribue à l'amélioration de l'environnement et à son passage.

Plusieurs plants ont donc été implantés par les autorités en vue d'une revitalisation et d'une restauration des zones humides dégradées au Bénin. C'était en présence de plusieurs cadres, agents gouvernementaux et société civile.

La lèpre : zoom sur cette maladie infectieuse qui perdure en Afrique

*La lèpre est une maladie infectieuse chronique causée par le bacille *Mycobacterium leprae*, acido-résistant et allongé. La maladie affecte principalement la peau, les nerfs périphériques, les muqueuses des voies respiratoires supérieures et les yeux.*



s
sy
mp
tô
me
s
qu
i
ap
pa
ra
is
se
nt
so
nt
de
s
pl
aq
ue
s
do
ul
ou
re
us
es
de
dé
pi
gm
en
ta
ti
on
ou

de
s
ta
ch
es
ro
ug
es
et
pa
rf
oi
s
de
s
ex
cr
oi
ss
an
ce
s.
La
pe
au
s'
ép
ai
ss
it
et
le
s
lé
si
on
s

de
s
ne
rf
s
pé
ri
ph
ér
iq
ue
s
en
tr
aî
ne
nt
un
e
pe
rt
e
de
se
ns
at
io
n.
La
lè
pr
e
pr
ov
oq
ue
ég

al
em
en
t
un
e
fa
ib
le
ss
e
mu
sc
ul
ai
re
et
pa
rf
oi
s
un
e
pa
ra
ly
si
e,
le
pl
us
so
uv
en
t
au
ni

ve
au
de
s
br
as
et
de
s
ja
mb
es
.

Le traitement à ce mal préconisé par l'OMS depuis 1981 permet de guérir les malades et d'éviter, s'il est administré à temps, l'invalidité. C'est la polychimiothérapie (PCT), qui consiste en l'administration de trois antibiotiques (dapsons, rifampicine et clofazimine).

D'après les chiffres officiels de 145 pays dans les 6 régions de l'OMS, environ 200 000 nouveaux cas de lèpre sont enregistrés chaque année à l'échelle mondiale, dont près de 20 % d'enfants de moins de 15 ans. Dans le monde, surtout parmi les plus pauvres, on compte encore près de 3 millions de lépreux avec des infirmités ou des mutilations. Il existe des zones fortement endémiques, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine, qui représentent à elles seules plus de la moitié des cas.

Plusieurs raisons expliquent cette situation, notamment la lenteur d'apparition des symptômes et la longueur du traitement. D'autres facteurs influent aussi sur la dissémination de la maladie, notamment le difficile accès à une consultation et aux soins dans les zones d'extrême pauvreté, et les risques d'exclusion sociale qu'encourent les malades une fois diagnostiqués.

De l'engagement de la Fondation Raoul Follereau

Initiée en 1954 par le journaliste et écrivain Raoul Follereau, le 27 janvier de chaque année est l'occasion de rappeler que cette maladie est toujours d'actualité notamment en Asie, au Brésil, à Madagascar et Afrique centrale. Depuis 70 ans, donc, la Fondation Raoul Follereau suit la voie tracée par son fondateur : lutter contre l'exclusion, qu'elle soit causée par la maladie, l'ignorance ou la pauvreté. Elle place la personne au centre de ses projets et agit spécifiquement pour soigner, faciliter l'éducation, la formation et la réinsertion.

Largement sous-diagnostiquée, cette maladie contagieuse et invalidante dispose de traitements efficaces. Elle doit maintenant être mieux diagnostiquée et prévenue, en particulier dans les communautés les plus pauvres et les plus reculées.

La Fondation s'emploie à mobiliser une véritable communauté de générosité qui rassemble donateurs, partenaires et bénévoles pour un monde plus juste et plus humain. Chaque année, des milliers de bénévoles se mobilisent pour un week-end national de collecte de fonds qui sensibilise le grand public à la réalité d'une maladie encore largement méconnue. « Vivre, c'est aider les autres à vivre », répétait Raoul Follereau.

Megan Valère SOSSOU

Religions et Biodiversité à

BONOU : l'ODDB ONG sensibilise sur le nouveau cadre mondial de la diversité biologique

Les leaders religieux et dignitaires traditionnels, l'administration communale et les comités locaux de gestion des quatre aires protégées communautaires de la commune de Bonou se donnent la main aux cotés de l'ODDB ONG et de l'administration forestière pour influencer positivement les programmes de conservation de la biodiversité en cours dans la commune.



Ils sont nombreux à être mobilisés par l'ODDB ONG, les dignitaires des religions endogènes (Vodoun), les responsables des religions abrahamiques (Christianisme et Islam) et les agents assermentés de l'État pour la conservation durable de la biodiversité de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé.

Dans le cadre du démarrage effectif des activités du projet intitulé : Mobilisation des dignitaires des religions endogènes (Vodoun), des religions abrahamiques (Christianisme et Islam) et des agents assermentés de l'État pour la conservation durable de la biodiversité de la Réserve de Biosphère de la basse vallée de l'Ouémé (RB-BV0) au Sud-Bénin, l'ODDB ONG a tenu une première séance de rencontre avec les leaders religieux et dignitaires traditionnels de la commune de Bonou.

Les participants à cette rencontre sont des représentants des églises catholiques, évangéliques, célestes, de l'islam sans oublier les dignitaires des forêts sacrées Gnanhouizoun,

Gbèvozoun, Soligbozoun, Lokoguédji, du jardin botanique de Bonou ainsi que les chefs de villages concernés.

Il est à noter également la participation d'une forte délégation d'agents assermentés de l'État dont le Chef de l'inspection forestière de l'Ouémé Plateau, le Point Focal de la convention sur la diversité biologique et le responsable de la session communale eaux, forêts et chasse de Bonou.



Après avoir planté le décor avec ses mots introductifs, Mariano Houngbédji, Directeur technique de l'ODDB ONG a rappelé le contexte du projet qui vise, à l'en croire au renforcement de la gestion et la protection durable de la biodiversité des aires centrales de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé MAB-UNESCO par les valeurs socio-culturelles qui y sont associées.

À sa suite, Idrissou Yazizou, le Secrétaire Exécutif de la mairie de Bonou en procédant à l'ouverture des travaux a souhaité la bienvenue aux participants avant de les inviter à s'engager pour la mise en œuvre effective des résolutions qui seront issues des travaux.

Cet atelier était une opportunité à eux offerte par l'ODDB ONG, de s'imprégner du nouveau cadre mondial sur biodiversité, issu de la COP 15 tenue au Canada qui met d'avantage l'accent sur l'importance des connaissances endogènes et des gardiens de la tradition pour enrayer la perte de la biodiversité.

La seule communication au menu de la rencontre a été animée par le Capitaine Augustin Malito Orou, Point Focal Biodiversité et le Lieutenant Colonel Kintonou, chef de l'inspection forestière de l'Ouémé Plateau. Au cœur de la communication, les grandes conclusions issues de la COP 15 de Canada sur le nouveau cadre mondial. L'attention des participants a été surtout mise sur le nouvel engagement à impliquer désormais les leaders religieux et traditionnels

dans la conversation de la nature (objectif 19 de la COP), car, soutiennent-ils, étant donné que c'est « Dieu » qui a créé la nature, pour sa conservation il faut collaborer avec ceux qui travaillent pour « Dieu ».

Les échanges autour de la communication ont conduit les participants à l'étape des travaux de groupes entre leaders religieux abrahamiques d'une part et d'autre part les dignitaires des religions traditionnels avec pour consigne de proposer des actions qu'ils pensent nécessaires de mener en leur sein et à l'endroit de leurs fidèles pour la conservation de la nature. Il est à retenir plusieurs propositions à la suite des résultats présentés à la plénière. Il s'agit des propositions allant dans le sens des IEC, la sensibilisation des fidèles durant les prêches, le reboisement, la mise en place des appuis en AGR pour la reconversion des auteurs de pressions anthropiques sur les forêts, la réhabilitation des divinités, la promotion du tourisme local responsable, l'appui à l'organisation de la journée communale de l'environnement, la promotion de la médecine traditionnelle, la sécurisation des forêts et autres aires protégées par des actes juridiques.

L'objectif 3 à l'horizon 2030 recommande que « 30 % de l'espace de chaque territoire doivent être une zone protégée ». Cela passe par plusieurs éléments tels que l'existence des jardins botaniques et des forêts sacrées dont Bonou a la chance et fait déjà l'effort d'avoir sur son territoire contrairement à d'autres communes. Des efforts facilités par l'ODDB ONG qui a su une nouvelle fois porter le choix sur la commune de Bonou. Avec la pertinence du nouveau projet, les différents participants ont trouvé que le mérite revient à l'ODDB ONG pour sa démarche anticipative par rapport aux objectifs du nouveau cadre mondial sur la biodiversité.

La rencontre a pris fin sur les mots d'engagement de la mairie à travers le Secrétaire Exécutif pour l'accompagnement de l'ONG et autres acteurs pour la mise en application des résolutions issues des travaux et l'atteinte des objectifs du

projet.

Didier AHOUANDJINOU

Investir dans les toilettes publiques, un facteur de création d'emplois et de richesse

Cotonou : un marché potentiel

Investir dans les toilettes au Bénin ne sera pas du tout un investissement à vau-l'eau. Pour la ville de Cotonou seule où le flux humain est, chaque jour, important, on gagnera beaucoup à construire et à mettre en service des toilettes publiques.



Aujourd'hui, les toilettes publiques peuvent être considérées comme un secteur d'activité où il ne faut pas craindre d'investir puisqu'il n'y a aucun doute au sujet de la rentabilité. En effet, selon les résultats définitifs du 4e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2013), le Bénin connaît une dynamique démographique qui constitue une opportunité. Avec ce 4e Recensement Général de la Population et de l'Habitat, les statistiques officielles au niveau national indiquent que la population du Bénin est passée de 6 769 914 habitants en 2002 à 10 008 749 en 2013 soit un taux d'accroissement annuel de 3,5%.

Du point de vue de la répartition de la population, Cotonou

seule compte 679 012 habitants en 2013 et reste la plus grande ville du Bénin même les villes comme Sèmè Podji et Abomey-Calavi connaissent une croissance démographique galopante. Au niveau départemental, ce sont les départements de l'Atlantique et du Borgou qui viennent en tête.

Ainsi, le département le plus peuplé est l'Atlantique avec 1 398 229 habitants. Il est suivi du département du Borgou où le nombre d'habitants est 1 214 249 selon le RGPH 4. Le constat général révèle que plusieurs communes ont une population qui dépasse déjà le seuil du million d'habitants.

Sur le plan économique, cette croissance est une source importante pour créer l'emploi et la richesse si l'on s'intéresse à investir par exemple dans les latrines publiques qui deviennent de plus en plus une nécessité surtout dans les grandes villes comme Cotonou. Si on s'en tient seulement à ces chiffres en attendant le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, il y a sans doute un besoin criard de latrines publiques en l'occurrence dans la ville à Cotonou où le flux humain ne cesse d'être important.

En-dehors de la population de Cotonou qui peut tourner aujourd'hui autour de 800.000 habitants, il y a tous ceux qui viennent des villes environnantes pour diverses raisons chaque jour. La ville de Cotonou passe donc à 1,2 million de population par jour alors qu'il manque de toilettes publiques pour aider tout ce monde qui ne vit pas à Cotonou.

Sur les gares routières, dans les marchés et à certains endroits stratégiques de la ville, ce qui gêne le plus, c'est l'absence de ces lieux d'aisance pour éviter la pollution de notre cadre de vie. Les confessions religieuses ont donné le bon exemple montrant la nécessité et l'utilité des toilettes publiques et à l'Église catholique Saint-Michel de Cotonou par exemple, ça marche formidablement avec les conducteurs de taxi-moto qui constituent une clientèle et un marché extraordinaire.

En dotant Cotonou de toilettes publiques, on peut facilement engranger des ressources financières, créer des emplois puisqu'il sera instauré un système de paiement et pour le suivi et l'entretien réguliers de ces latrines, beaucoup de personnes seront recrutées. Par ailleurs, en termes d'assainissement de la ville de Cotonou, et c'est le plus vital, les populations pourraient facilement trouver des lieux adaptés où elles peuvent se soulager et uriner. Cela permet d'éviter par exemple le développement de certaines maladies liées au manque d'assainissement de base.

Les pouvoirs publics, et même les privés sont invités à faire des latrines publiques un facteur important de création d'emplois et une source de richesse. C'est un secteur promu à un bel avenir puisque tous les jours, surtout lorsque les populations, les étrangers, les touristes se déplacent, ils ont souvent besoin des latrines publiques pour se soulager.

Patrice GBAGUIDI

Afrique : requins et Éléphants au cœur de la criminalité environnementale



La criminalité environnementale perdure en Afrique notamment celle liée au trafic d'espèces sauvages. Ce trafic représente la quatrième source de revenus criminels, après les stupéfiants, la contrefaçon et la traite d'êtres humains.

Plus de 4 000 éléphants sont braconnés en Afrique, uniquement pour leur ivoire soutient World Wildlife Fund. Dans le même temps, les estimations indiquent que plus de 100 millions de

requins sont tués chaque année, soit plus de 3 requins massacrés chaque seconde en moyenne. Un nombre incroyable !

Ce génocide animal rythme avec l'extinction des espèces animales protégées. En effet, quelque 17 espèces dont les éléphants et les requins, comme tant d'autres, sont tuées et vendues pour leur viande, leur aileron, leur ivoire, pour fabriquer des meubles ou des instruments de musique, servir d'animaux de compagnie ou enrichir une collection.

Selon l'UICN, environ 60 % des requins sont actuellement en danger d'extinction. Un bien mauvais présage pour les océans, car la disparition de ces prédateurs clé qui trônent tout en haut de la chaîne alimentaire aurait de lourdes conséquences pour les écosystèmes marins.

En novembre 2022, les États du monde ont été conviés à se prononcer, sur proposition mexicaine, l'inscription des requins-taupes à l'annexe II de la CITES, la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction.

Dans cette nouvelle liste rouge, six espèces sont classées en « danger critique », dont trois pour la première fois. Les requins se retrouvent menacés d'extinction, victimes de l'appétit humain. Les requins tout comme les éléphants souffrent particulièrement de la destruction de leur habitat naturel, du braconnage et de la surpêche qui les privent de certaines de leurs sources de nourriture.

L'aménagement des littoraux par l'Homme, la pollution marine et les techniques de pêche destructrices ont tous des incidences sur les habitats naturels marins dont dépend la survie des populations de requins. Il est à ajouter également le changement climatique auquel nous devons d'importantes transformations qui modifient déjà la distribution de l'espèce et de ses proies. Il n'y a pas que pour sa chair que le requin blanc est chassé à travers la planète. Son foie est également utilisé pour faire de l'huile, sa peau est transformée en cuir

de chaussures, sacs ou porte-monnaie, et ses dents sont vendues aux touristes sous forme de colliers.

Les éléphants sont également abattus dans certaines parties de l'Afrique, pour garder la taille des troupeaux gérable et contenus dans les réserves. Le nombre d'abattages annuels, dans le cadre d'une politique délibérée, varie d'une année à l'autre, mais dépasse probablement 500 par an.

Manque de synergie entre pays africains

Par exemple, un bras de fer subsiste entre quelques pays africains et la CITES sur la décision ou non de la reprise du commerce de l'ivoire. Ceux d'Afrique australe dont le Zimbabwe, la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud, veulent avoir l'autorisation pour vendre leurs stocks d'ivoire pour financer leurs politiques de conservation des espèces protégées en voie d'extinction. Ce que la trentaine d'autres pays de la coalition pour l'éléphant d'Afrique ne veut du tout pas entendre et exige la plus stricte interdiction du commerce de l'ivoire à tous les États du continent.

En 2021, la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui évalue les probabilités de survie des espèces, a fait passer l'éléphant de savane qui vit en Afrique australe, du statut de « vulnérable » à celui « en danger d'extinction ». L'éléphant de forêt, dont l'aire de répartition couvre la bande sahélienne et le bassin du Congo, a, lui, été classé « en danger critique d'extinction ».

Au Togo, la population d'éléphants a subi dans les années 90, des pressions qui se sont traduites par l'envahissement des parcs animaliers à des fins anthropiques, mettant en mal les rapports entre les éléphants et les hommes. Néanmoins, il y a des éléphants qui vivent dans le parc de Fazao Malfakassa et d'autres à Djamdè. Ceux de Djamdè ne vivent pas dans leur milieu naturel.

Pourtant, des séances de sensibilisation sur la protection des

espèces en voie d'extinction dont l'éléphant et le requin sont souvent faites. Aussi, les autorités avaient suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais avaient été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

Même les organisations internationales, dont EAGLE-Togo, appuient les autorités dans la protection des espèces protégées en voie d'extinction. C'est dans cet ordre que cinq trafiquants avaient été arrêtés au moment où ils s'apprêtaient à écouler deux grosses défenses d'éléphant, les 26 et 27 août 2022 à Sokodé. À Lomé, trois trafiquants ont été également arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant le 12 novembre 2022, dans un quartier périphérique de la capitale.

Stopper l'hécatombe des requins et d'éléphants très prisés dans la médecine asiatique reste une équation difficile à résoudre. Certes, les pays dont le Togo, disposent des textes réglementaires les trafiquants d'espèces protégées, mais le commerce illégal des pièces des espèces en voie d'extinction prend toujours le dessus.

Achat en pharmacie au Bénin : Pourquoi du bonbon à la place du reliquat ?



« Nous n'avons pas la monnaie », « Il vous reste 55 F », « Il vous reste 90 F », « Monsieur, nous vous devons 60 F », c'est

en ces termes que les caissiers en difficulté de trouver du reliquat à leurs clients s'expriment à la fin des achats. Des reliquats que ces derniers n'auront jamais le temps de toucher à moins d'insister. Les quelques rares clients qui le font sont perçus comme des radins.

Dans les officines de pharmacie au Bénin, il se développe un comportement peu orthodoxe envers la clientèle depuis quelques années. Il s'agit d'une trouvaille des caissiers à la problématique de reliquat après achat de médicament.

En effet, après achat de médicaments dans une pharmacie, les reliquats sont souvent difficiles à trouver. Il s'agit en général des monnaies de 5 F, de 10 F et de 25 F. Ils sont de plus en plus nombreux, ces usagers des pharmacies du Bénin à se plaindre de cette vilaine façon de garder leurs reliquats.

Sans vouloir paraître un grippe-sou ou un rapiat, d'autres choisissent d'abandonner leurs reliquats. Mais ce n'est pas le cas chez certains. Étant donné qu'un adage africain nous enseigne que lorsque tu perds ton cabri et tu retrouves les boyaux, il faut les ramasser, ils n'hésitent pas à prendre le bonbon à eux proposé à la place du reliquat.

C'est le cas Maurice D., un enseignant qui ne badine pas sur ces reliquats. De passage dans une pharmacie à Bohicon, il regrette qu'on lui donne du bonbon en lieu et place de son reliquat alors qu'il ne l'avait pas demandé. Un bonbon aphrodisiaque en plus, déplore-t-il avant de s'interroger, quelles dispositions légales permettent aux pharmacies de proposer un produit non prescrit.

De petits reliquats pourtant grossissants

Nous avons fait le tour de quelques pharmacies dans le département du Zou au centre Bénin. Dans la plupart, il faut faire une mauvaise mine pour avoir difficilement une décharge afin de justifier plus tard du reliquat. Sur neuf (09), sept (07) usagers rencontrés n'ont pas été informés du reste de

leurs monnaies dans une pharmacie en plein cœur de la ville de Bohicon. Une ignorance qui profite bien aux caissières en complicité avec leurs employeurs.

À Abomey, nous approchons une caissière qui s'est confiée à nous. Elle avoue, « Dès fois, la somme des reliquats peut faire plus de 100 000 F cfa par mois et peut régler trois mois de salaire d'un employé ». Mais reconnaît-elle : « Quand nous sommes en face d'un client téméraire, nous sommes amenés à proposer des produits de moindre coût comme les bonbons pour entamer leur reliquat ». Parfois, déclare-t-elle, l'efficacité à la caisse se mesure à l'engrangement de ces reliquats. Des reliquats qui ne sont souvent pas remboursés aux ayant droit et qui finissent à coup sûrs dans les poches des responsables.

5 F, 10 F, 15 F, 20 F, 25 F et bien d'autres sont autant d'argents dans les localités comme Glazoué, Zakpota, Savè. Car ils peuvent permettre à de nombreux ménages de s'approvisionner en eau potable pendant deux à trois jours.

Alors si, offrir un produit non prescrit à un client en pharmacie est interdit par la réglementation en vigueur, recaler son reliquat qui pouvait lui servir à faire d'autres achats plus importants est un crime.

Megan Valère SOSSOU

Pharmacie au Bénin: les raisons du retrait des lots

de spécialité IMMUC SachetB/10

Suite à un défaut de fabrication constaté sur les lots de médicaments 1370122 et 1380122 de la spécialité IMMUC Sachet B/10, l'Agence Béninoise de Régulation pharmaceutiques ABRP procède à une mise en quarantaine desdits lots. Un défaut de fabrication qui se traduit par la présence d'agrégat de particules jaunâtres collés à la paroi des sachets de la dites spécialité.



Le Directeur Général invite par la même occasion les établissement pharmaceutiques et toutes structures sanitaires à retirer sans délai, les boites des lots susvisés et à mettre en quarantaine les stocks concernés en attendant une investigation plus approfondie.

Échanges de vœux au Ministère de la Santé: le Grand appel de Benjamin HOUNKPATIN

La cérémonie d'échanges de vœux entre le Ministre de la Santé Professeur Benjamin HOUNKPATIN et le personnel s'est déroulée ce lundi 16 janvier 2023 à la suite de la traditionnelle montée des couleurs. Empreint de solennité, ce rendez-vous annuel a été placé sous le signe d'une remobilisation de la troupe en vue d'une efficacité dans l'unité et la fraternité.



Sans pompe ni théâtre, cette cérémonie d'échanges de vœux assez conviviale a permis au personnel du Ministère de la Santé de mettre sur la table ses doléances, mais aussi de cerner l'étendue des actions engagées dans le secteur. La première allocution revenait au nouveau représentant du syndicat du Ministère Josué ZOUNON qui a saisi l'occasion pour adresser une série de doléances à l'endroit du Ministre de la Santé.

A sa suite, le Secrétaire général du ministère de la Santé, Dr Ali IMOROU BAH CHABI a présenté les vœux du personnel au Ministre de la Santé. Il n'a pas manqué de rappeler les actions engagées au titre de l'année écoulée ainsi que celles qui sont en perspective pour l'année 2023.

Au nombre des défis relevés en 2022 figurent entre autres, la mise en place de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé (ARS), la poursuite des grands chantiers infrastructurels dont le plus important est le centre hospitalier universitaire de référence d'Abomey-Calavi, la rénovation du plateau technique de plusieurs hôpitaux ainsi que l'équipement de certains hôpitaux en unités de dialyse et de scanographie.



Il n'a pas manqué d'annoncer le grand projet de recrutement de 980 agents de santé qualifiés en 2023, la pré-insertion de 200 médecins, 200 infirmiers et sages-femmes et 300 aides-soignants, l'acquisition de 188 ambulances ainsi que le démarrage de plusieurs travaux prévus dans le cadre du PAG 2.

Au cours de son intervention, le Ministre de la Santé a mis l'accent sur la généralisation de l'assurance-maladie obligatoire dont le décret d'application serait sur le point d'être finalisé. Il a également profité pour énumérer les actions pratiques engagées dans le cadre de la résolution des doléances du personnel.

Dans un discours empreint de sincérité et sans langue de bois comme à ses habitudes, le chef du département de la santé a amené l'assistance à comprendre ses profondes aspirations et sa vision pour le secteur. Il a laissé entendre que les efforts consentis ne pourront produire les résultats escomptés sans un esprit d'équipe et un minimum de conscience professionnelle. C'est pour cela qu'il a exhorté chaque acteur à quelques niveaux où il se trouve à privilégier le travail bien fait, le respect du bien public et du patient, l'entraide et la fraternité.